

# Prêt d'honneur

## INITIATIVE GENEVOIS

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur création ou reprise d'entreprise d'Initiative Genevois est un dispositif global d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise. Il se décompose en 3 étapes :

- l'accompagnement ante-crédation : analyse du projet, aide au montage de dossier, aide à la recherche de financement,
- l'accompagnement financier, sous forme de prêt(s) personnel(s) à 0%, sans caution ni garantie (prêt d'honneur, prêt INOVIZI, prêt REMARQUABLE)
- le suivi : accompagnement pendant les 3 ans qui suivent la création.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce prêt est accessible pour :

- créateurs d'entreprise dans les 2 premières années de leur création,
- repreneurs,
- jeunes entreprises en phase de développement, pendant les 5 premières années qui suivent la création,
- la création ou la reprise de l'entreprise doit être localisée dans le département de la Haute-Savoie, sur le Genevois Haut-Savoyard et les Usses et Bornes (secteur de Seyssel, Frangy, Cruseilles, Balme de Sillingy).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du Prêt est en fonction du coût global du projet.

#### Pour quelle durée ?

Il est remboursable en moyenne sur 3 ans.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le projet d'entreprise, incluant le business plan est à transmettre par courrier ou par mail :

- courrier ou à l'accueil : Initiative Genevois, 13, avenue Emile Zola - Etoile Annemasse – Genève- 74100 ANNEMASSE
- email : [contact@initiative-genevois.fr](mailto:contact@initiative-genevois.fr)

## — Éléments à prévoir

Documents de base pour l'expertise des dossiers : Pièces à joindre dès le dépôt de la demande

- business plan ou dossier type Initiative Genevois comprenant notamment :
  - étude de marché,
  - prévisionnel d'activité sur 3 ans,
  - prévisionnel de trésorerie,
  - plan de financement.
- curriculum vitæ du ou des créateurs,
- si demandeur d'emploi : copie de l'attestation de situation à Pole Emploi,
- si bénéficiaire du RSA : copie de la notification d'inscription,
- photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour,
- en cas de reprise : les 3 derniers bilans et comptes de résultats du cédant.

Documents complémentaires à fournir pour le passage en comité d'agrément : Pièces à joindre pour finaliser le dossier

- projet de bail ou copie de bail signé,
- compromis de cession de fonds de commerce ou l'acte de cession signé,
- projet de Statuts de l'entreprise créée ou copie des statuts signés,
- devis ou facture pro-forma des investissements envisagés,
- diplômes.

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 2 ans.
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Dirigeant
  - > Repreneur

## Organisme

### INITIATIVE GENEVOIS

- 13 avenue Emile Zola  
Etoile Annemasse - Genève  
74100 ANNEMASSE  
Téléphone : 04 50 87 09 87  
Télécopie : 04 50 95 51 46  
E-mail : [contact@initiative-genevois.fr](mailto:contact@initiative-genevois.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Dossier de demande de prêt d'honneur](#) (8/10/2018 - 0.16 Mo)